

Recueil de travaux pratiques

Rôle 3

Selon objectifs de formation

Professions et institutions de santé

Le pharmacien / la pharmacienne d'officine travaille en lien permanent avec les institutions de santé tout au long de la chaîne des soins pour une prise en charge et un traitement des patients coordonnés de manière optimale.

La personne en formation représente schématiquement l'ensemble de la chaîne des soins constituant la prise en charge du patient/de la patiente dans son environnement pharmaceutique et elle identifie les possibilités de collaboration avec d'autres institutions de santé. Elle noue des contacts avec les partenaires importants au sein du réseau.

Critères d'évaluation

- La représentation schématique de la chaîne des soins correspond à la réalité
- La collaboration est développée par des mesures pertinentes
- La collaboration envisageable correspond aux attentes du formateur/de la formatrice

Documentation pour le journal de bord

- Formulaire d'évaluation rempli portant la signature du formateur

Temps à investir / points

- 2 jours / 100 points

Professions et institutions de santé

Le pharmacien / la pharmacienne d'officine travaille en lien permanent avec les institutions de santé tout au long de la chaîne des soins pour une prise en charge et un traitement des patients coordonnés de manière optimale.

La personne en formation représente schématiquement l'ensemble de la chaîne de soins constituant la prise en charge du patient/de la patiente dans son environnement pharmaceutique, identifie le rôle de la pharmacie et réfléchit aux possibilités de collaboration avec d'autres institutions de santé.

Critères d'évaluation

- La représentation schématique de la chaîne des soins correspond à la réalité
- La collaboration envisageable correspond aux attentes du formateur / de la formatrice
- L'équipe officinale est informée de manière appropriée des connaissances pertinentes

Documentation pour le journal de bord

- Formulaire d'évaluation rempli portant la signature du formateur

Temps à investir / points

- 1 jour / 50 points

Collaboration et projets interprofessionnels

Le pharmacien / la pharmacienne d'officine s'engage activement dans la collaboration interprofessionnelle spécifique à des projets et leur développement et implémente des prestations dans le cadre de l'accès facilité aux soins médicaux de base.

La personne en formation mène une enquête auprès de l'équipe officinale et de celle d'un partenaire interprofessionnel (p. ex. personnel de soin dans un établissement de soins) sur la collaboration entre les deux parties. Sur la base des résultats de cette enquête, elle prend des mesures pour optimiser la collaboration.

Critères d'évaluation

- L'enquête est appropriée et correspond aux attentes des deux parties
- Des mesures correspondantes sont élaborées
- Les mesures sont mises en œuvre

Documentation pour le journal de bord

- Formulaire d'évaluation rempli portant la signature du formateur

Temps à investir / points

- 2 jours / 100 points

Assistance pharmaceutique d'institutions du système de santé

Le pharmacien/la pharmacienne d'officine apporte son assistance pharmaceutique aux institutions du système de santé.

La personne en formation étudie les dispositions de la législation cantonale en matière d'assistance pharmaceutique aux institutions du système de santé. Sur cette base, elle prépare une offre d'assistance pharmaceutique pour une institution du système de santé. L'offre comprend un cahier des charges pertinent établi en fonction de l'ampleur de la tâche d'assistance prévue et un ou plusieurs modèles de facturation.

Critères d'évaluation

- Le cahier des charges est complet et correspond aux exigences légales cantonales
- Les modèles de facturation correspondent aux attentes de la pharmacie et de l'institution de santé
- L'offre est documentée de manière complète

Documentation pour le journal de bord

- Formulaire d'évaluation rempli portant la signature du formateur

Temps à investir / points

- 3 jours / 150 points

Assistance pharmaceutique d'institutions du système de santé

Le pharmacien/la pharmacienne d'officine apporte son assistance pharmaceutique aux institutions du système de santé.

La personne en formation analyse les données pertinentes d'une institution à laquelle la pharmacie fournit une assistance. S'appuyant sur les résultats de l'analyse, elle prépare une présentation comprenant des recommandations pour améliorer la consommation de médicaments et garantir la qualité. Elle soutient l'institution dans l'optimisation de l'ensemble de la chaîne d'approvisionnement en médicaments en tenant compte du rapport coût/bénéfice.

Critères d'évaluation

- L'analyse et l'interprétation des données correspondent aux attentes du formateur / de la formatrice
- Le rapport coût/bénéfice a été calculé et documenté
- Les améliorations correspondent aux besoins de l'institution

Documentation pour le journal de bord

- Formulaire d'évaluation rempli portant la signature du formateur

Temps à investir / points

- 3 jours / 150 points

ePatient

Le pharmacien / la pharmacienne d'officine utilise ses connaissances des dispositions légales, du fonctionnement et de l'utilisation du dossier électronique du patient (DEP) pour l'information et le conseil aux clients et patients, en particulier en ce qui concerne le processus de médication, et travaille au quotidien avec le DEP dans la pharmacie d'officine.

La personne en formation établit à l'intention de la clientèle un dépliant rassemblant toutes les informations actuelles au sujet du DEP et elle forme l'équipe officinale.

Critères d'évaluation

- Les informations correspondent aux connaissances valides à ce jour
- Le niveau de complexité du contenu correspond au groupe cible
- L'équipe officinale est au courant des dernières informations sur le DEP afin de pouvoir informer correctement la clientèle

Documentation pour le journal de bord

- Formulaire d'évaluation rempli portant la signature du formateur

Temps à investir / points

- 1 jour / 50 points